

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Club Des Amis Halte Scolaire inc.	Numéro de permis 2011773	Date d'inspection Le 19 avril 2022	
Nom de l'établissement Club Des Amis 7		Numéro de téléphone (506) 547-0085	
Adresse 980 Vanier Boulevard Bathurst NB E2A 3N2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

-Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance.
 -Le ratio est respecté lors de la visite.
 -Les médicaments sont hors de portée des enfants et sous clé.
 -Les rapports d'incidents sont documentés et ajoutés aux dossiers des enfants.
 -Les pratiques d'évacuation des incendies sont menées mensuellement.
 -L'orientation des enfants est faite de façon positive et constructive.
 -J'observe plusieurs documentations sur la diversité culturelle.
 -Discussion avec les éducatrices de la pouponnière pour ajouter davantage de documentation dans leurs portfolios.
 Observations :
 Pendant la visite les enfants jouent à l'extérieur, ils sont entrés et ils se sont préparés à manger leurs dîners.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 avril 2022

Date

original signé par

Mélinda Brideau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 avril 2022

Date